

mazières-en-gâtine

Un nouveau conciliateur de justice

Un nouveau conciliateur de justice a été nommé, il prendra ses fonctions sur les communes de l'ancien canton de Mazières-en-gâtine. En effet, Roland Bourneau, qui vient d'être désigné par le premier président de la cour d'appel de Poitiers, remplace M. Buisson qui a cessé ses fonctions.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice, bénévole, dont la mission consiste à faciliter le règlement amiable de différends litiges civils (problèmes de voisinage, de mitoyenneté, de servitude, im-

payés de loyer...). Il ne peut en revanche intervenir dans les domaines du droit de la famille, du droit du travail et dans les conflits entre particuliers et administration.

Recours gratuit et confidentiel

Le recours au conciliateur est gratuit et confidentiel.

Toutefois, en raison des travaux en cours à la mairie de Mazières-en-Gâtine, les permanences se tiendront à la mairie de Champdeniers où

M. Bourneau exerce également cette mission de conciliateur les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 10 h à 12 h.

En dehors des permanences, on pourra s'adresser à la mairie de chaque commune concernée qui donnera aux personnes, souhaitant solliciter le conciliateur les informations nécessaires.

Dès la fin des travaux, les permanences se tiendront à la mairie de Mazières-en-Gâtine et leurs jours et heures feront alors l'objet d'une nouvelle communication.

